

ENSIBS – Révision du cadre de fonctionnement du Parcours École d'Ingénieurs (PEI)

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L713-9 ;
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;
Vu les statuts de l'ENSIBS ;
Vu l'avis de la CFVU du 3 avril 2025 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les modifications apportées au cadre de fonctionnement PEI à partir de l'année universitaire 2025-2026.

Documents en annexe :

- Cadre PEI 2025-2026

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice : 31	Pour :	20
Membres présents : 13	Contre :	0
Membres représentés : 7	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 3 juin 2025

